



## **Votre société est-elle brexit-proof?**

### **Checklist**

#### 1. Douane

- Avez-vous un représentant en douanes?
- Avez-vous une procédure pour la commande / établissement ?des documents douaniers?
- Pouvez-vous déterminer l'origine de vos biens?
- Votre environnement informatique a-t-il changé?
- Vos employés ont-ils été informés?
- Vos biens sont-ils "dual use" ? "à double usage"?
- Avez-vous une procédure de vérification physique?
- Avez-vous un numéro EORI?
- Disposez-vous de toutes les autorisations douanières applicables?

#### 2. Transport

- Votre transporteur est-il organisé?
- Les autorisations nécessaires sont-elles disponibles?
- Quel est l'impact sur les temps de transit?
- Une ligne directe sur l'Irlande est-elle disponible ?

#### 3. Stock

- Avez-vous un stock régulateur/tampon au Royaume-Uni?
- Y a-t-il un besoin à court ou à long terme?

#### 4. Incoterms

- La politique de vente doit-elle être revue?
- Si oui, quels incoterms appliquer?

#### 5. Contrats

- Les contrats en cours doivent-ils être révisés?
- Y a-t-il intégration de nouveaux coûts suite au changement vers un pays tiers?
- Y a-t-il choix de tribunal de commerce légitime?



## 6. Origines

- Pour la production interne, y-a-t-il un impact sur le sourcing actuel ?
- Les origines peuvent-elles être justifiées ?
- Une autorisation "exportateur agréé" est-elle désignée?
- A-t-on tenu compte du fait que les marchandises en provenance du Royaume-Uni ne sont plus d'origine européenne?

## 7. Frais

- Quel est l'impact des droits d'importation éventuels?
- A combien s'élèvent les droits d'importation?
- Quelles sont les conséquences pour l'exportation?
- Qui paie les droits d'importation au Royaume-Uni?
- Avez-vous une autorisation pour report de paiement de la TVA?
- Une représentation fiscale est-elle requise au Royaume-Uni?



## Autorisations disponibles

### **Perfectionnement passif:**

Le régime Perfectionnement Passif (PP) vous permet d'exporter temporairement des marchandises Union pour les transformer (traiter, transformer ou réparer) en dehors du territoire douanier de l'Union. Les produits transformés peuvent ensuite être remis sur le marché européen en exonération totale ou partielle des droits à l'importation. Cette exonération se fait sur demande du titulaire de l'autorisation ou de toute autre personne qui est établie sur le territoire douanier de l'Union, à condition que cette personne ait obtenu le consentement du titulaire de l'autorisation et que toutes les conditions soient remplies.

### **Perfectionnement actif:**

Le régime Perfectionnement Actif (PA) vous permet de traiter, transformer, réparer ou utiliser des marchandises non Union sur le territoire douanier de l'Union, et ce en exonération totale ou partielle des droits à l'importation. Cette procédure peut également être utilisée pour mettre les marchandises en conformité avec les normes techniques afin de les mettre en libre pratique soit les soumettre aux manipulations usuelles. Vous pouvez par la suite réexporter les produits transformés ou les mettre sur le marché européen moyennant le paiement des droits à l'importation sur le produit transformé.

### **Entrepôt Douanier:**

Le régime Entrepôt douanier vous permet d'entreposer des marchandises non Union dans des locaux ou tout autre endroit sous la surveillance des autorités douanières (= entrepôts douaniers). Les droits à l'importation, la TVA et les autres impositions ne sont dus qu'après la sortie de l'entrepôt douanier (si la destination finale des marchandises est un État membre de l'UE). Ces impositions ne sont pas dues si les marchandises sont destinées aux marchés non Union. Vous pouvez de ce fait bénéficier d'avantages financiers importants. Toute personne peut utiliser un entrepôt douanier public pour le stockage des marchandises. Par contre, un entrepôt douanier privé est exclusivement réservé aux titulaires de l'autorisation entrepôt douanier.



**Lieu de chargement et de déchargement (LCD) / Lieu de chargement (LC):**

Au lieu de présenter les marchandises au bureau de douane, celles-ci peuvent être présentées dans un lieu préalablement agréé par les autorités douanières. Les marchandises non Union à l'entrée, ainsi que les marchandises Union qui font l'objet d'une déclaration d'exportation, peuvent y être présentées. Une autorisation LCD s'applique tant à une importation qu'à une exportation. Une autorisation LC concerne uniquement une exportation.